



## Séance du Conseil Municipal du Jeudi 20 Mars 2025 à 19h00

L'an deux mil vingt cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert MARGUET, Maire.

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey.

Monsieur GIRARDET Valentin a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

---

Avant d'entamer l'ordre du jour prévu, deux interventions présentées par des personnes extérieures sont entendues par le Conseil Municipal :

**1. Intervention de Monsieur Jean-Pierre MASSON – conducteur des travaux VERMOT TP – concernant le marché de travaux « aménagement avenue Jean de Lattre rue de la Gare » :**

Monsieur MASSON rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise VERMOT est attributaire du lot 1 « voirie » du marché de travaux relatif à l'aménagement avenue Jean de Lattre rue de la Gare. Dans le cadre de ce marché, des caniveaux de type particulier ont été prévus : petits pavés en blocs de 3 coloris différents (beige – gris – ocre) sur la totalité de la longueur de l'avenue Jean de Lattre et de la rue de la Gare.

Après contact pris par M. MASSON auprès du seul fournisseur en capacité de fournir ce type de matériau spécifique, il s'avère que seuls les pavés de coloris gris sont disponibles actuellement ; les coloris beige et ocre doivent être fabriqués, impliquant un délai de fabrication variant entre 8 et 12 semaines.

Ce délai de fabrication long et d'une durée incertaine induirait par conséquent un retard de plusieurs semaines par rapport au planning prévisionnel, y compris pour le lot 2 « espaces verts maçonnerie paysagère » dépendant de l'avancée du lot 1 « voirie ».

Après discussion, le Conseil Municipal propose de remplacer les pavés tricolores par des pavés de coloris gris uniquement sur l'avenue Jean de Lattre, ce qui permettra de débiter les travaux sur ce secteur en temps voulu.

Les pavés tricolores seront toutefois conservés pour la rue de la Gare, dans la mesure du possible afin de conserver le cachet esthétique mis en avant sur ce projet.

## 2. Intervention de Messieurs Albert VIENOT et Jacky BOILLOT concernant la maisonnette du passage à niveau N°39 « les Vies de Vennes » :

Suite à un premier courrier adressé par Messieurs Albert VIENOT et Jacky BOILLOT à la SNCF le 15 novembre 2024 resté sans réponse à ce jour, ces derniers avaient prévu de relancer la SNCF au sujet du devenir de la maisonnette située au PN 39 « les Vies de Vennes ».

Lors d'un récent entretien avec le Maire, ils ont été informés qu'un permis de démolir avait été déposé en mairie par la SNCF le 11 mars 2025. S'agissant d'un ouvrage SNCF, la délivrance de cette autorisation d'urbanisme est du ressort du Préfet et non du Maire. Messieurs VIENOT et BOILLOT ont donc demandé un entretien avec le Sous-Préfet à ce sujet.

En parallèle, ils ont souhaité faire part de leurs démarches aux conseillers municipaux : suite à la pétition en faveur de la préservation de ce bâtiment, ils ont recueilli 364 signatures.

Ils indiquent par ailleurs que cette maisonnette, témoignage à leurs yeux du patrimoine du village, pourrait présenter un intérêt pour la commune : maison des associations ou musée du saugeais, ou encore antenne de tourisme...

Une perspective serait dans un premier temps, la création d'une association pour gérer l'utilisation de cette maisonnette.

Messieurs VIENOT et BOILLOT sollicitent le soutien de la municipalité quant à leur action en faveur de la préservation de cette maisonnette.

Après discussion et échanges, le Conseil Municipal indique à Messieurs VIENOT et BOILLOT ne pas vouloir engager financièrement la commune sachant que la finalité de l'utilisation de ce bâtiment n'est pas clairement définie et qu'aucun projet concret n'a été présenté. Il est également mis en avant qu'avec le futur projet de création de groupe scolaire, des locaux communaux seront libérés, permettant ainsi de réfléchir à des utilisations futures de ces surfaces.

## 1. PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES – DEMANDES DE TRAVAUX

- Permis de construire :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme *
COMMUNE DE GILLEY	Place de la Gare	Construction halle bois	Favorable
SCI CLOS BUGNOZ – M. TISSERAND Daniel	2 rue Clos Bugnoz	Construction maison individuelle	Favorable
M. BOUCARD Gaël / Mme BARBAN Anne	9 avenue Jean de Lattre	Construction garage et terrasse	Demande annulée

M. MARGUET Philippe	2 rue du Tonnet	Pose de panneaux photovoltaïques et pergola	Favorable
---------------------	-----------------	---	-----------

*\* sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon*

- Déclarations préalables :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme *
CHOPARD Anthony	8 rue des Primevères	Construction d'un garage	Favorable
DELACROIX Claude	8 rue des Fauvettes	Isolation façades extérieures	Favorable
PIETRI Loïc	4 rue du Clos Courtot	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable
SA GARES ET CONNEXIONS	6 rue de la Gare	Changement fenêtres et portes	Favorable
MAGNIN-FEYSOT Xavier	3 allée des myosotis	Construction d'un garage	Favorable
GAEC BOBILLIER-MONNOT	Pâturage Dessous	Réfection toit loge agricole	Favorable
VONIN Denis	Rue des Pâquerettes	Division parcellaire	Favorable
GAIFFE Raphaël	16 bis avenue Jean de Lattre	Rénovation façades et isolation extérieure	Favorable
COURLET Jérôme	14 rue des Primevères	Construction appenti	Favorable

*\* sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon*

- Demandes de travaux :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme
BOMBAJ Maud	1 rue de la Gare	Pose conduit cheminée sur copropriété	Favorable
LEBONVALLET Ellen	1 rue de la Gare	Pose conduit cheminée sur copropriété	Favorable
BRUTILLOT Jazon	1 bis rue de la Gare	Pose clôture	Favorable
SCI MAROCE – CAILLE Franck	7 ZA Les Caves	Pose porte de service	Favorable
BOFFY André	35 avenue Jean de Lattre	Changement clôture	Favorable
MOLLARD Gaetan	4 La Montagne	Changement 8 fenêtres et porte d'entrée	Favorable
VAUCHER Pierrick	2 rue des Pinsons	Construction mur en bordure de propriété	Favorable

## 2. AMENAGEMENT AVENUE JEAN DE LATTRE RUE DE LA GARE – AVENANT MARCHE MAITRISE D'OEUVRE

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement cabinet EVI / cabinet BEJ pour l'aménagement avenue Jean de Lattre rue de la Gare, il convient de réajuster le forfait de rémunération à la suite de la validation de l'avant-projet selon la formule de révision prévue dans l'acte d'engagement.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement avenue Jean de Lattre rue de la Gare pour un montant de + 2 768.31 € HT soit 3 321.97 € TTC.

Le montant final de ce marché s'élève donc à 49 713.81 € HT soit 59 656.57 € TTC selon la répartition suivante :

	EVI	BEJ
Honoraires HT	23 742.60 €	25 971.20 €
<b>Total HT</b>		<b>49 713.81 €</b>
TVA 20 %	4 748.52 €	5 194.24 €
Honoraires TTC	28 491.12 €	31 165.44 €
<b>Total TTC</b>		<b>59 656.57 €</b>

## 3. AMENAGEMENT AVENUE JEAN DE LATTRE RUE DE LA GARE – CONVENTION OPSA et MISE A JOUR PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention OPSA avec le Département, prenant acte du nouveau montant de subvention octroyée par le Département pour l'aménagement de la route départementale : 206 360 € (contre 160 066.19€ prévu initialement).

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel est mis à jour comme suit :

Co-financeurs	Précisions / mode de calcul	Subvention attendue
Etat - DETR / DSIL	Montant dépenses éligibles (travaux + MO) = environ 435 000 € au taux de 20% auquel il convient d'ajouter la halle en bois local au taux de 50% sur la base d'une dépense de 180 000 €	200 000.00 €
Etat - Fonds Verts MOBILITES DURABLES (piste cyclable)	estimatif dépenses travaux piste cyclable : 426 782.50 € HT (sans AMO ni MO) - taux 25%	106 695.00 €
Etat - Fonds Verts COVOITURAGE	50% des dépenses du poste "aire de covoiturage" estimé à 49 567€ (sans AMO ni MO)	24 783.50 €
Etat - AAP VELO	selon convention : 92940 € pour la piste cyclable y compris abords terrain synthétique déjà réalisé - avance déjà perçue de 30%	92 940.00 €
Région BFC - Contrat TEA réfection place de la Gare	chiffres estimatifs (en attente réunion en janvier 2025 avec la Région qui doit valider	120 000.00 €

Région BFC - Contrat TEA liaisons douces	définitivement les enveloppes)	80 000.00 €
Département Doubs - OPSA	100% dépenses chaussée RD + maîtrise d'œuvre 3.17%	206 360.00 €
Département Doubs - contrat PAC volet B	base dépenses éligibles : halle = 180 000 € au taux de 30%	54 000.00 €
Département Doubs - PISTES CYCLABLES	Dépense subventionnable : 423 582.50 € HT à 50% plafonné à 100 000 € HT	100 000.00 €
Département Doubs - AMENDES DE POLICE	Dépense subventionnable (aménagement de sécurité = plateau + écluse + abri bus) : 41 500€ + 7 500€ = 49 000€ au taux de 25%	12 250.00 €
<b>sous-total aides publiques :</b>		<b>997 028.50 €</b>
Commune de GILLEY - fonds libres / emprunt		678 650.50 €
<b>TOTAL HT :</b>		<b>1 675 679.00 €</b>

#### 4. EXONERATIONS FISCALES PRISES EN APPLICATION DE L'ART. 99 DE LA LOI DE FINANCES 2025

Suite à la réforme concernant les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) désormais reclassées en France Ruralités Revitalisation (FRR), il convient que le Conseil Municipal délibère pour valider les exonérations fiscales possibles pour les entreprises dans cette nouvelle catégorie.

Ainsi, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

1. en application des articles 1383 K et 1466 G du CGI précités, d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du CGI et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du CGI
2. en application de l'article 1414 bis du CGI précité, d'exonérer de taxe d'habitation (TH) :
  - les locaux classés meublés de tourisme
  - les chambres d'hôtes

#### 5. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE<sub>n</sub>R) – DEFINITION ZONAGE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE<sub>n</sub>R).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition du public les pièces relatives au projet de zonage permettant la compréhension du choix de la localisation des ZAEnR ainsi qu'un registre de concertation, aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mai 2025.

A l'issue de cette période de concertation, un bilan des contributions pourra être présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

## **6. BOIS ET FORETS – PROGRAMME TRAVAUX SYLVICOLES 2025 ET AJOUT ETAT D'ASSIETTE 2025**

### **a. Programme de travaux sylvicoles 2025 :**

Le Conseil Municipal valide les dispositions figurant au programme établi par l'ONF pour l'année 2025 pour un montant de de 8 400.00 € HT soit 10 080.00 € TTC.

### **b. Ajout état d'assiette 2025 :**

En complément de la délibération du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal décide, sur proposition de l'ONF, d'ajouter la parcelle N°15 à l'état d'assiette 2025.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention au Vélo Club Morteau Montbenoît pour l'année 2025 au titre du tour du Doubs (prévu le 20 avril 2025) et du Prix de la Municipalité (prévu le 27 juillet 2025) à hauteur de 800€ pour les deux évènements.

Il est précisé que ce partenariat est validé sous réserve de l'engagement du Vélo Club Morteau Montbenoît à organiser le Prix de la Municipalité pour les trois années à venir.

## **8. PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DU DOUBS**

Le Conseil Municipal décide de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Doubs en vue de déterminer l'organisme de protection sociale complémentaire dans le cadre du contrat de groupe qui sera proposé aux collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (adhésion des agents à une protection sociale complémentaire facultative).

## **9. MOTION DE SOUTIEN PETITES LIGNES FERROVIAIRES / REGION BFC**

Le Maire présente la demande de motion de soutien transmise par la Région Bourgogne Franche-Comté concernant les petites lignes ferroviaires :

La région Bourgogne Franche-Comté dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses, qui représente 10% du réseau ferré national. Alors que ce réseau est propriété de l'Etat, la Région BFC se trouve aujourd'hui confrontée à la difficulté de la prise en charge des investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des secteurs les plus ruraux, qui représentent 25% du réseau régional.

En Bourgogne Franche-Comté, le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032. La Région se trouve dans l'impossibilité d'assumer un tel niveau d'investissement dans le ferroviaire, qui plus est en lieu et place de l'Etat, propriétaire du réseau. Sans un soutien renforcé de l'Etat, ces lignes ferroviaires sont menacées de dégradations continues et aléatoires, contraignant SNCF à restreindre, voir à interdire les circulations pour des raisons de sécurité.

Or, le report vers le train représente un levier fondamental de désenclavement de nos territoires. Nous partageons avec la Région les objectifs de maintenir la vie dans nos campagnes, de rapprocher les habitants des centres métropolitains, d'agir sur les réchauffements climatiques. Il est dès lors inimaginable de voir tomber notre réseau ferroviaire en désuétude.

Accord du Conseil Municipal.

## **10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### **■ COMMISSION CULTURE :**

Monsieur Daniel HUGEL dresse le bilan du Sadjet Festival placé sous le thème du théâtre pour cette 4ème édition. Malgré une campagne de communication dynamique et soutenue (via les pages Instagram et Facebook « sortir à Gilley », via l'application « Panneau Pocket », les affiches posées dans les commerces, la banderole sur la RD...) la Commission Culture déplore une fréquentation moindre par rapport aux attentes : en moyenne 50% de taux de remplissage sur les 4 week-ends.

Malgré cette déception, il est à relever que les troupes qui se sont produites lors de ce festival ainsi que le public qui a assisté à ces représentations, étaient ravis de ces manifestations.

Les bénéficiaires nets dégagés lors de ces soirées sont intégralement reversés à chaque troupe.

Monsieur Daniel HUGEL remercie Monsieur Simon MARGUET, Président de la République du Saugeais, qui a remis à chaque troupe théâtrale un laissez-passer dans la République.

## 11. AFFAIRES DIVERSES

### ■ BILAN FRANCE SERVICES :

#### ANNÉE 2024 - BUDGET RÉALISÉ FRANCE SERVICES

Type de dépense	Montant	Type de recette	Montant
Energie	916.32 €	Participation LA POSTE	16 020.00 €
Combustible	729.52 €	Participation ETAT	40 000.00 €
Fournitures petit équipement / administratives	2 076.78 €	Fonds libres COMMUNE	18 305.83 €
Maintenance	1 445.36 €		
Entretien bâtiment / ordures ménagères	1 068.82 €		
Télécommunications	1 392.86 €		
Rémunération personnel (y compris charges sociales)	64 320.17 €		
INVESTISSEMENT : renouvellement ordi portable	2 376.00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>74 325.83 €</b>		<b>74 325.83 €</b>

### ■ BILAN SALLE POLYVALENTE :

#### BILAN SALLE POLYVALENTE 2024

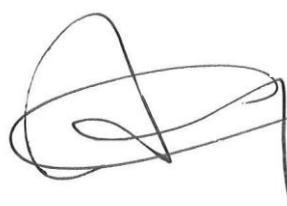
Dépenses		Recettes	
Electricité	20 884.51 €	Locations	27 449.00 €
Eau Assainissement	2 497.04 €	Remboursement de frais par des tiers (casse vaisselle)	379.40 €
Combustibles	14 494.37 €		
Fournitures d'entretien et petit équipement	8 729.63 €		
Entretien bâtiment / matériel / maintenance	11 616.44 €		
Télécommunications	964.08 €		
Ordures ménagères	3 531.36 €		
Charges de personnel	17 275.25 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>79 992.68 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>27 828.40 €</b>

**Soit déficit de:**

**52 164.28 €**

La séance est close à 21 heures 30.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Cassandre MARGUET  
Madeline BEURET  
Sandro DÉBOIS

19 février 2025  
21 février 2025  
4 mars 2025

BESANCON  
PONTARLIER  
BESANCON

### DECES

REMONNAY Claude

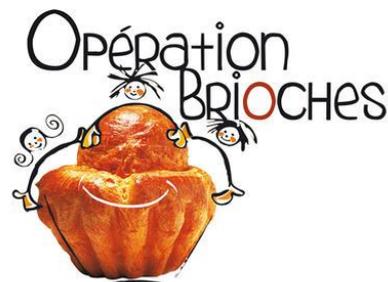
1<sup>er</sup> avril 2025

PONTARLIER



## ■ OPÉRATION BRIOCHES ADAPEI :

L'opération BRIOCHES DE L'ADAPEI se déroulera cette année  
du mercredi 9 avril au samedi 12 avril 2025



Pour rappel, les fonds récoltés sont destinés à financer :

- des séances d'équithérapie, pour les enfants du SESSAD, de l'IME et de la classe autisme
- des projets construits avec les familles des enfants accompagnés
- des séances de musicothérapie pour les résidents de l'unité de vie à Gilley
- des séances de médiation animale pour les résidents du foyer de vie à Gilley
- un atelier théâtre – musique ; des ateliers, connaissance des droits et comment les faire valoir ; des sorties au théâtre de Morteau, des voyages culturels et touristiques...

Comme les années précédentes, merci de réserver un bon accueil aux représentants bénévoles des associations locales lors de cette vente !



## ■ A LA RECHERCHE DE BENEVOLES....

**Véloloisir Gilley organise le 24 aout 2025  
la première édition du  
SEMI-MARATHON  
DU CHEMIN DU TRAIN SAUGEAIS**

Au programme un semi-marathon au départ de Pontarlier et une course de 10km au départ de Lièvermont. Les 2 courses emprunteront exclusivement la voie verte du chemin du train. L'arrivée sera jugée au complexe sportif de Gilley.

Des navettes de bus depuis Gilley emmèneront les coureurs sur leurs départs respectifs.

Récompense pour le meilleur saugeais H / F de chaque course

Classement par équipe (équipe de 4 dont 1 féminine)

Et récompense du meilleur déguisement

Buvettes et restauration (uniquement sur réservation) sur place

Infos et inscriptions sur : [www.even-outdoor.com/courses](http://www.even-outdoor.com/courses)

Pour la réussite de la manifestation, nous recherchons de nombreux bénévoles. Si vous êtes intéressé vous pouvez nous écrire à [semimarathonsaugeais@gmail.com](mailto:semimarathonsaugeais@gmail.com).





# SORTIR À GILLEY

## ESPACE DONZEL



**SÉANCES**

**Cinéma**



**Deux rendez-vous ciné dans la même journée !**



**Spécial  
vacances**

51min | Animation A partir de 6 ans  
De André Kadi Par Marya Zarif Avec Rahaf Ataya, Manuel Tadros, Elsa Mardirossian  
*Les aventures de Dounia, petite fille aux éclats d'étoiles dans les cheveux, se poursuivent dans son pays d'adoption : le Canada. Entourée de ses grands-parents et de son amie Rosalie, elle affronte de nouveaux défis : le froid mordant de l'hiver et une nouvelle culture jusqu'alors inconnue. Plus que jamais, Dounia est convaincue que les battements de son cœur guideront le retour de son père jusqu'à elle...*



1h 57 min | Drame Thriller Tout public avec avertissement  
De Halfdan Ullmann Tøndel | Avec Renate Reinsve, Ellen Dorrit Petersen, Endre Hellestveit  
*Lorsqu'un incident se produit à l'école, les parents des jeunes Armand et Jon sont convoqués par la direction. Mais tout le monde a du mal à expliquer ce qu'il s'est réellement passé. Les récits des enfants s'opposent, les points de vue s'affrontent, jusqu'à faire trembler les certitudes des adultes...*



**Film à définir**



Restez informé avec nos différents supports  
[www.gilley.fr](http://www.gilley.fr) panneau pocket Facebook et Instagram @sortiragilley



# SORTIR À GILLEY MANIFESTATIONS



**Semi marathon**  
du chemin du train  
Saugeais  
**dimanche 24 août**

**inscriptions ouvertes**  
<https://www.even-outdoor.com/courses>

**OUVERTURE DE LA PÊCHE**

Avec sa traditionnelle omelette au lard

**JEUDI 01 MAI** Étang du Cougnet

Vente des cartes de pêche  
Magasin Proximarché - Chèque ou espèces

**SAMEDI 12 AVRIL 17H00 GILLEY Maiche**

**SAMEDI 19 AVRIL 17H00 GILLEY Vercel**

**HBC GILLEY**  
Seniors Masculins **VENEZ LES ENCOURAGER!**

**SpeedLOTO SUPER LOTO**

**Salle des Fêtes de Gilley organisé par "Handball Club Gilley"**

**Vendredi 25 Avril 2025**  
OUVERTURE DES PORTES 19H  
ET DEBUT DES JEUX 20H30

**doté en BA DE 20€ A 1000€**  
**TOUS LES CARTONS DOTES A 80 €**  
**1 Bingounette/1 Speedjack**

**PETITE RESTAURATION SUR PLACE**

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS  
ANNIVERSAIRE 145 ANS DU CENTRE DE SECOURS

**SAMEDI 10 Mai 2025**  
**10H - 18H**

**GILLEY**

**AU PROGRAMME**

Visite de la caserne renouée • Présentations des engins  
Exposition photo • Informations sur le volontariat  
Petite restauration/buvette • Goodies

11h : Ouverture Officielle **À partir de 13h30 :** Démonstrations JSP - Incendie - Secourisme

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS - 2 RUE DU MONT D'OR - 25650 GILLEY



## OLYMPIADES sportives!

### CAFÉ JEUX

**Mercredi 16 Avril**  
Salle de la convivialité

Restez informé avec nos différents supports  
[www.gilley.fr](http://www.gilley.fr) panneau pocket Facebook et Instagram @sortiragilley